

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-209 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **DEVELOPPEMENT EOLIEN – Avis sur le projet éolien de la Société Voie des Prêtres.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le projet de parc éolien de la Voie des Prêtres est situé sur les communes de CHERISY, CROISILLES et FONTAINE-LES-CROISILLES. Ce projet prévoit la construction et le raccordement de 21 éoliennes de 3MW chacune.

Monsieur le Président détaille ensuite les différents avis émis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans le cadre de la procédure sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour obtenir l'autorisation d'exploiter :

- L'implantation du parc respecte le Schéma Régional Eolien (SRE), puisqu'il est situé en zone favorable, dans le secteur de densification de l'Artois.
- Les éoliennes sont toutes situées à plus de 500 mètres des habitations les plus proches et respectent à ce titre la réglementation en vigueur.
- La consommation d'espace agricole reste limitée à la seule emprise au sol des machines et des accès à ces machines. Les surfaces utilisées pour la construction seront remises en culture.
- Peu d'impacts sur la faune et la flore locale sont recensés dans le cadre de ce projet.

- Le raccordement des machines ne nécessite pas de création d'infrastructures, hormis les réseaux pour les relier au poste existant le plus proche.
- Sur le plan paysager, les services de la DREAL estiment que l'orientation des machines peut induire une impression d'encerclement des villages concernés.

De ce fait, l'avis des services de la DREAL est réservé sur ce projet.

Ils proposent de revoir certaines implantations de machines dans le cadre du projet présenté pour tenir compte de façon plus conséquente des parcs alentour existants, et des co-visibilités qui en découlent.

Monsieur le Président précise qu'une enquête publique se déroule à compter du 2 décembre 2013 jusqu'au 3 janvier 2014 et permet de recueillir l'avis du public sur ce projet éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de parc éolien présenté par la Société la Voie des Prêtres, au titre de la demande d'autorisation d'exploiter,
- de procéder aux mesures de publicité nécessaires à l'application de cette décision.

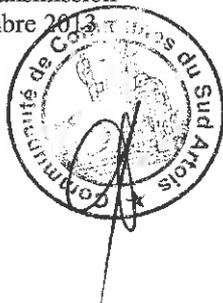
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.



2013-209- 02/12/2013
DEL PARC EOLIEN AUTORISATION